



Rapport  
d'activité  
2022

**OBSERVATOIRE**  
NATIONAL DE LA SANTÉ

# Table des matières

<b>Message de la Présidente</b>	03
<b>Présentation de l'ObSanté</b>	05
Sa raison d'être	05
Ses missions	06
Son organisation	06
> Le Conseil des observateurs	07
> Constitution du Conseil	07
> Composition du Conseil	08
> Activités du Conseil en 2022	10
> Le staff de l'ObSanté	11
Finances	12
<b>Programme de travail</b>	13
Travaux de constitution de l'ObSanté	13
> Principes fondateurs	13
> Mise en œuvre opérationnelle de l'ObSanté	13
Carte sanitaire – mise à jour 2021	14
Choix de la thématique du premier rapport annuel	16
Health system in Transition ( HIT)	17
<b>Collaborations</b>	18
Collaborations internationales	18
Collaborations nationales	18
<b>Démarche de communication</b>	19
Élaboration d'une charge graphique, logo	19
Outils et canaux de communication	19
> Présences Web	19
> Réseaux sociaux	19

# Message de la Présidente



Un nouvel acteur a vu le jour par la loi du 2 mars 2021 : l'Observatoire national de la santé. Sa mission, simple et complexe à la fois, est d'évaluer la performance de notre système de santé dans sa réponse aux besoins de la population, et de soutenir ainsi l'élaboration de politiques de santé efficaces.

Je tiens tout d'abord à saluer les initiatives gouvernementales qui ont permis cet avènement au sein de l'écosystème luxembourgeois de la santé. La volonté était déjà inscrite dans le programme gouvernemental de 2013, et sa mise en œuvre était prévue dans le programme de coalition 2018-2023. En effet, considérant d'une part les nombreux défis auxquels notre système de

santé est confronté, et d'autre part l'organisation en silos des données, le gouvernement estimait qu'il était devenu indispensable de créer une structure indépendante qui soit habilitée à mettre ces données en réseau pour effectuer des analyses et des projections qui puissent éclairer les politiques de santé visant à améliorer la santé individuelle et collective. La pandémie de COVID-19 avait entretemps illustré l'utilité du recours à des données issues de multiples sources pour élaborer, évaluer et suivre les programmes de santé.

Dès avril 2021, Madame Paulette Lenert, ministre de la Santé, m'a confié la mise en œuvre de cet Observatoire, que nous nommons entretemps « ObSanté ». Avec l'aide précieuse des premiers collaborateurs détachés à cette mission, nous en avons entrepris les travaux fondateurs.

L'année 2022 a été consacrée à la mise en place de la gouvernance avec le Conseil des observateurs et à l'ancrage de l'ObSanté dans son statut de nouvelle administration publique. Je tiens ici à exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont participé aux travaux décrits dans les pages de ce rapport. Chaque fois que cela a été possible, l'ObSanté a privilégié la collaboration, le partage d'expériences et la mutualisation des

ressources avec les institutions du système de santé et du traitement des données.

Un événement-clé de la création de l'ObSanté a été le début du mandat des observateurs, le 1er septembre 2022. Ces experts nationaux et internationaux, issus du monde scientifique, académique et institutionnel, constituent le Conseil des observateurs que j'ai le grand privilège de présider. Le Conseil guide l'ObSanté dans l'exécution de ses missions et le choix de ses priorités. Il est aussi le garant de l'indépendance, de la ri-

gueur et de l'intégrité des analyses de l'ObSanté. Pour l'avenir, de nombreux défis opérationnels et techniques attendent l'ObSanté. J'ai la conviction que, grâce à l'expertise des observateurs et aux compétences de mon équipe interne, et avec le soutien du Gouvernement et la collaboration des administrations et partenaires, l'ObSanté devienne l'interlocuteur de confiance qui, par la pertinence de ses données et la qualité de ses analyses, soutient les orientations et le contenu des politiques de santé.

**Dr. Françoise Berthet**

Présidente

# Présentation de l'ObSanté

## Sa raison d'être

L'Observatoire national de la santé (ObSanté) a été institué par la *loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé*.

L'ObSanté a été créé dans un contexte de défis auxquels notre système de santé est confronté. Ces défis sont de nature :

- **démographique**, avec la croissance et le vieillissement de la population,
- **épidémiologique**, avec la montée des maladies chroniques et dégénératives et des risques infectieux,
- **structurelle**, avec la menace d'une pénurie de professionnels de la santé et la nécessaire intégration des nouvelles technologies médicales et soignantes,
- **économique**, avec la limitation des ressources disponibles et la nécessité de garantir un accès universel et équitable aux meilleurs soins possibles.

La réponse à ces défis impose une gouvernance du système de santé basée sur des données probantes.

Or, actuellement, les données relatives à l'état de santé de la population, à l'utilisation du système de santé et aux ressources qui y sont allouées au Luxembourg, sont éparses et

partielles. A ce jour en effet, les administrations, institutions et autres entités collectant des données sont habilitées à traiter les données qui relèvent de leurs compétences, mais ces traitements sont le plus souvent réalisés en silos, et les analyses qui en résultent sont limitées.

La raison d'être de l'ObSanté est d'assembler et mettre en perspective des données et indicateurs issus de sources diverses, comme des registres, des enquêtes, des données médico-administratives ou encore des données socio-démographiques, permettant de dresser un tableau beaucoup plus riche de la performance du système de santé dans sa réponse aux problèmes de santé de la population, et de formuler des propositions d'amélioration.

L'ObSanté est ainsi appelé à devenir un élément indispensable au pilotage du système de santé, en aidant le Gouvernement et les partenaires à définir les orientations et le contenu de politiques favorables à la santé de la population, compatibles avec la pérennité du système de santé, et d'en faire le monitoring et l'évaluation.

## Ses missions

Les missions de l'ObSanté sont définies par l'article 2 de la loi du 2 mars 2021 :

- **Evaluer :**

- l'état de santé de la population en termes de morbidité et de mortalité ;
- les comportements à risque de la population en améliorant la connaissance de l'information sur les déterminants de la santé ;
- la qualité, l'efficacité et l'accessibilité du système de santé et identifier les inégalités de santé entre les différents groupes de population.

- **Etudier** l'évolution et l'adéquation des ressources en professionnels de la santé intervenant au sein du système de santé pour répondre aux besoins sanitaires de la population.

- **Publier et diffuser :**

- les informations sur l'état de santé de la population et le système de santé résultant de l'évaluation effectuée par l'ObSanté ;
- les résultats des études relatives aux ressources en professionnels de la santé.

- **Proposer** au ministre les priorités de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population, le système de santé et l'état des ressources en professionnels de la santé.

- **Etablir** la carte sanitaire, un état des lieux détaillé du secteur hospitalier, tant du point de vue structurel que du point de vue fonctionnel, afin d'évaluer l'adéquation par rapport aux besoins sanitaires de la population résidente.

## Son organisation

L'ObSanté est une administration sous tutelle du ministre ayant la santé dans ses attributions.

L'ObSanté jouit cependant de l'indépendance scientifique et professionnelle en ce qui concerne ses outils d'observation, ses constats et ses propositions.

L'ObSanté bénéficie d'un Conseil des observateurs, composé d'experts, qui arrête :

- les différents rapports et propositions
- les domaines et les orientations du programme pluriannuel de travail
- les propositions budgétaires
- les demandes en ressources humaines ou techniques

Le Conseil des observateurs donne son avis sur toutes les questions relevant du domaine de compétence de l'ObSanté que le ministre lui soumet ou dont il se saisit lui-même.

## Le Conseil des observateurs

### Constitution du Conseil

Le Conseil des observateurs a été constitué en 2022, rassemblant 18 experts (effectifs et suppléants) dont les compétences couvrent les neuf domaines d'expertise prévus par la loi.

Après publication du *règlement grand-ducal du 7 mars 2022 déterminant le fonctionnement et l'organisation du Conseil des observateurs ainsi que l'indemnisation de ses membres qui n'ont pas le statut d'agent de l'État*, Madame la ministre de la Santé a publié un appel à candidatures qui

a recueilli plus d'une cinquantaine de candidatures.

Un comité de sélection a assisté la ministre de la Santé dans l'évaluation de ces candidatures. Les membres du Conseil des observateurs et le Président de l'ObSanté ont été nommés par *arrêté grand-ducal du 22 juillet 2022 (et complément)* sur proposition de la ministre de la Santé.

Les 18 observateurs nommés sont des experts nationaux ou internationaux, issus de la communauté scientifique, académique ou institutionnelle. Leur mandat a pris effet le 1er septembre 2022, pour une durée de 7 ans.



## Composition du Conseil

Le Conseil des observateurs est composé d'un membre effectif et d'un membre suppléant pour chaque domaine d'expertise prévu par la loi : santé publique, statistiques en santé ou biostatistiques, analyse des systèmes de santé, économie de la santé, gestion de registres, démographie, études en santé de la population, mesures de résultats rapportés par les patients, épidémiologie.

### SANTÉ PUBLIQUE



**Françoise Berthet**  
Membre effectif



**Karine Chevreul**  
Membre suppléant

### STATISTIQUES EN SANTÉ / BIostatistiques



**Laëtitia Huiart**  
Membre effectif



**Michel Vaillant**  
Membre suppléant

## ANALYSE DES SYSTÈMES DE SANTÉ



**Kenneth Grech**  
Membre effectif



**Juliane Winkelmann**  
Membre suppléant

## ECONOMIE DE LA SANTÉ



**Thomas Dominique**  
Membre effectif



**Marc Suhrcke**  
Membre suppléant

## GESTION DES REGISTRES



**Dionne Kringos  
-Pereira Martins**  
Membre effectif



**Claudine Backes**  
Membre suppléant

## DÉMOGRAPHIE



**Serge Alegrezza**  
Membre effectif



**Louis Chauvel**  
Membre suppléant

## ETUDES EN SANTÉ DE LA POPULATION



**Arnaud Chiolero**  
Membre effectif



**Maria Ruiz Castell**  
Membre suppléant

## MESURE DE RÉSULTATS RAPPORTÉS PAR LES PATIENTS



**Guy Faguerazzi**  
Membre effectif



**Dorijan Marusic**  
Membre suppléant

## EPIDÉMIOLOGIE



**Corinne Alberti**  
Membre effectif



**Predrag Duric**  
Membre suppléant

Les profils des observateurs sont  
détaillés sur le site de l'ObSanté.

## Activités du Conseil en 2022

Le Conseil des observateurs s'est réuni à deux reprises en 2022. Ces réunions ont d'abord permis aux observateurs de faire connaissance, de se familiariser avec les missions de l'ObSanté et le contexte actuel du système de santé luxembourgeois, de préciser les rôles et responsabilités des observateurs, d'adopter le règlement d'ordre intérieur et la déclaration des intérêts, et de convenir des modalités de communication entre les membres.

Conformément à ses missions, le Conseil des observateurs a aussi arrêté les domaines et orientations du programme pluriannuel de travail, qui se distingue, d'une part, par les travaux de constitution de l'ObSanté et, d'autre part, par les thématiques des rapports annuels.

## Le staff de l'ObSanté

En 2021, Madame la ministre de la Santé a chargé quatre personnes de la mission de constituer l'ObSanté.

Au cours de l'année 2022, cette équipe de chargées de mission a été complétée par le recrutement de sept personnes.

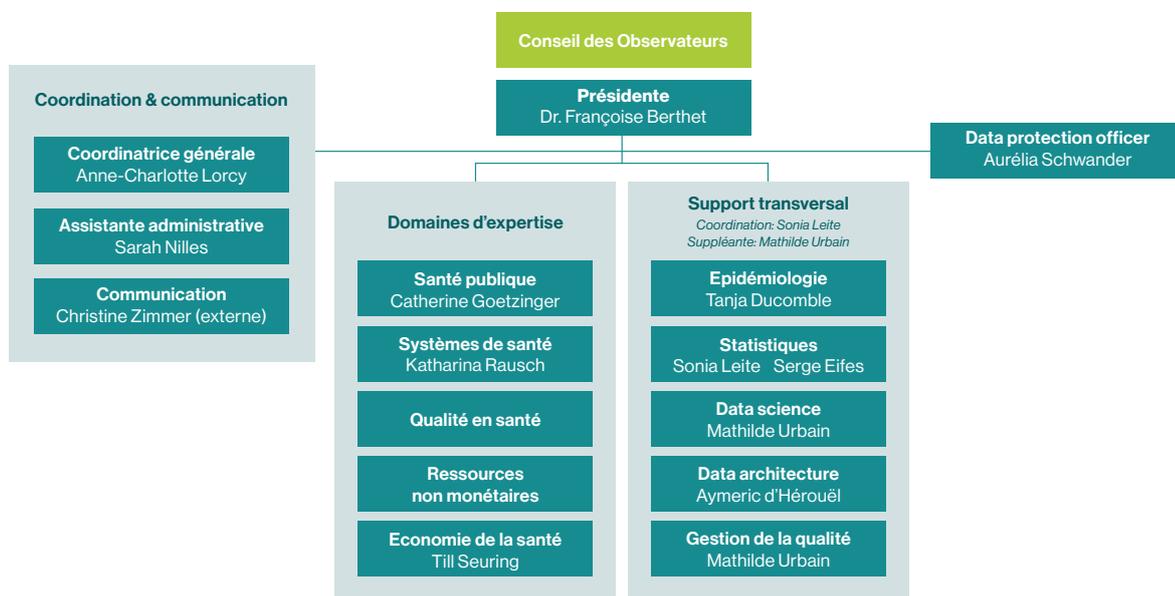
### Evolution du staff de l'ObSanté en 2022

Année 2022	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Françoise Berthet												
Anne-Charlotte Lorcy												
Tanja Ducombe												
Sonia Leite												
Sarah Nilles												
Katharina Rausch												
Mathilde Urbain												
Serge Eifes												
Aymeric D'Hérouël												
Catherine Goetzinger												
Till Seuring												

Au 31 décembre 2022, l'Observatoire compte 11 personnes, représentant 9,3 ETP.

L'Observatoire bénéficie également de l'expertise :

- d'un data protection officer (conjoint au ministère de la Santé et à la Direction de la santé) ;
- d'un expert externe en communication.



## Finances

Le budget pluriannuel 2023-2026 est défini dans une section budgétaire du ministère de la Santé. Il a été préparé par l'ObSanté et présenté à l'Inspection Générale des Finances.

Le budget 2022 (hors frais de personnel) était de 262 000 €. La con-

stitution tardive du Conseil des observateurs, en septembre 2022 a eu une incidence sur l'élaboration du programme de travail et a limité les possibilités d'utilisation du budget alloué pour cet exercice budgétaire. Ainsi, seuls 73% du budget ont été consommés en 2022.

ObSanté (frais de personnel non inclus)	Voté 2022	Dépenses 2022	% du budget consommé
Dépenses courantes (EUR)	262.940	191.746	73%
<i>dont frais d'experts</i>	<i>101.400</i>	<i>56.159</i>	<i>55%</i>
Dépenses en capital (EUR)	4.600	3.200	70%

# Programme de travail

Les grandes lignes du programme de travail ont été définies et validées par le Conseil des observateurs dans sa séance du 17 octobre 2022.

## Travaux de constitution de l'ObSanté

### Principes fondateurs

De par sa raison d'être et ses missions légales, l'ObSanté base ses travaux sur les données objectives et fonde ses recommandations sur l'évidence acquise en matière de santé publique et d'évaluation des systèmes de santé.

L'ObSanté est appelé à utiliser des données issues de sources très diverses à partir desquelles il produit des indicateurs fiables sur la santé de la population et la performance du système de santé. Le niveau de qualité des données utilisées fait l'objet d'une attention particulière afin d'éviter d'éventuels biais d'interprétation lors de leur utilisation. Le choix des indicateurs et des méthodes d'analyse repose sur la littérature scientifique spécialisée dans le domaine de la santé publique.

Un cadre de référence robuste pour l'évaluation de la performance du système de santé doit être sélectionné à partir de publications de l'Organi-

sation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE), de l'Observatoire européen des systèmes de santé, et adapté au contexte luxembourgeois.

### Mise en œuvre opérationnelle de l'ObSanté

L'ObSanté a mené en 2022 une réflexion stratégique et prévisionnelle sur les modalités de son fonctionnement pour la réalisation de ses missions et a entrepris les premiers travaux nécessaires à sa mise en œuvre :

- Le recensement et la **cartographie des données, sources et indicateurs** utiles à l'évaluation de la santé de la population et de la performance du système de santé dans sa réponse aux besoins de santé de cette population.
- L'analyse des **cadres de référence** existants et validés pour l'évaluation de la performance du système de santé, et de leur pertinence dans le contexte luxembourgeois.
- La conceptualisation de l'**environnement IT adapté** pour le **traitement des données** (flux de données depuis les sources, solutions de pseudonymisation, environnement sécurisé pour le croisement de micro-données et de données agrégées et la production d'indicateurs).

Ces travaux, qui seront poursuivis en 2023, sont menés en concertation avec les producteurs de données ainsi que des experts nationaux et internationaux sur l'évaluation des systèmes de santé et le traitement de données.

Des prises de contact, suivies de réunion de présentation de l'ObSanté et d'échanges avec les producteurs de données principaux, ainsi qu'avec des experts et scientifiques nationaux, ont permis de constituer un réseau de partenariats et d'expertise ; afin de préciser les modalités de collaboration avec ces diverses entités et experts, l'ObSanté a rédigé des modèles de conventions et préparé des contrats d'experts.

L'ObSanté applique, à l'instar de toutes les administrations de l'Etat, les procédures prévues en matière de gestion du personnel et en matière budgétaire ; une collaboration étroite avec le ministère de la Santé a facilité l'appropriation de ces procédures.

L'ObSanté a d'abord été hébergé à la Villa Louvigny, sur le site du ministère de la Santé, avant de s'installer à la rue Mercier, dans le quartier de la Gare à Luxembourg-Ville et d'être ensuite déplacé à la rue Thomas Edison à Strassen.

## Carte sanitaire – mise à jour 2021

La Carte sanitaire est un rapport qui dresse un état des lieux détaillé du secteur hospitalier, avec un inventaire qui couvre les ressources structurelles et humaines et leur organisation, ainsi que le relevé des activités et des taux d'utilisation de ces structures.

Conformément à la loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé et modifiant la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière (art. 3, paragraphe 2), la carte sanitaire est établie et mise à jour tous les deux ans par l'Observatoire national de la santé.

La Carte sanitaire sert de fondement à l'estimation des besoins sanitaires nationaux, aussi bien en nombre d'établissements hospitaliers qu'en lits et services hospitaliers. La Carte sanitaire permet également de répondre à l'objectif de transparence concernant l'offre de soins, de fournir des éléments de tendance (observation pluriannuelle) et de comparaisons ainsi que de répondre aux obligations de reporting international (OMS, Eurostat, OCDE).

En attendant que le Conseil des observateurs soit constitué, c'est l'équipe en charge de la création de l'Observatoire national de la santé désignée par la ministre de la Santé qui a réalisé l'édition 2021 de la carte sanitaire.

Cette édition présente l'état des lieux structurel en 2021 ainsi que l'évolution, de 2010 à 2019, de divers indicateurs liés aux hospitalisations et activités médico-techniques hospitalières. Elle donne aussi un aperçu de l'organisation et des activités liées à la COVID-19 en 2020 et 2021.

L'édition 2021 de la Carte sanitaire a été présentée le 4 juillet 2022 en con-

férence de presse par Madame Paulette Lenert, ministre de la Santé, Dr Françoise Berthet et Anne-Charlotte Lorcy.

La spécificité de cette édition réside dans la publication en ligne sous un nouveau format qui offre un accès direct aux données présentées sous forme de tableaux et de graphiques téléchargeables.



#### Document principal :

- Cartographie des établissements hospitaliers
- Recensement de l'activité d'hospitalisation et médico-technique, organisation et activités liées à la COVID-19
- Décès hospitaliers
- Transferts à l'étranger



#### Fascicule 1 : Etablissements hospitaliers du GDL

- Présentation détaillée de l'organisation en services
- Données d'activité



#### Document de synthèse



#### Fascicule 2 : Etat des lieux des ser- vices hospitaliers du GDL

- Présentation pour chaque service hospitalier de la situation nationale et par établissement en termes de :
  - Planification
  - Autorisation
  - Situation en juillet 2021

## Choix de la thématique du premier rapport annuel

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil des observateurs a fait le choix de consacrer son premier rapport thématique à la santé de l'enfant et à la réponse du système de santé aux besoins des enfants (depuis la conception jusqu'au 12ème anniversaire). Ce rapport sera publié en 2023.

La sélection de ce thème repose sur un processus rigoureux et transparent. Un sondage a d'abord été réalisé auprès des observateurs, visant à identifier diverses thématiques jugées intéressantes à étudier par l'ObSanté ; une réunion de travail avec des observateurs a permis de préciser les priorités, en considérant des critères objectifs pour la sélection des thématiques prioritaires, ces critères étant : la disponibilité de données exploitables, l'absence de rapport analytique récent consacré à ce thème, l'importance ou le fardeau pour la santé et pour le système de santé, la mention dans les priorités ministérielles et dans le plan national santé. Afin de tenir compte de l'intérêt public de ces thématiques, le nombre de questions parlementaires les concernant a également été pris en compte. Ce processus a identifié 5 domaines prioritaires à analyser

pour les prochaines années : la santé de l'enfant, les maladies cardiovasculaires, les professionnels de la santé, la santé mentale, et l'organisation de la promotion et de la prévention en santé.

Pour chacun de ces thèmes, le Conseil des observateurs a arrêté cinq axes transversaux à analyser : la qualité, l'équité, l'accès, le niveau de digitalisation et la résilience du système de santé.

Le rapport dédié à la santé de l'enfant en 2023 devrait permettre de :

- Décrire l'état de santé et les déterminants de la santé des nouveau-nés et des enfants de moins de 12 ans ;
- Relever l'état des connaissances sur la santé de l'enfant au Luxembourg (et les champs qui restent à explorer) ;
- Evaluer la qualité de la réponse du système de santé et de ses politiques aux besoins des enfants en termes d'accessibilité, d'efficacité, de sécurité et de résilience ;
- Comparer, là où c'est possible, la performance du système de santé dans sa réponse aux besoins de l'enfant au Luxembourg avec celle d'un panel de pays ou régions ;
- Identifier les domaines pour lesquels l'information est manquante ;
- Identifier les domaines pour lesquels une information fiable permet de proposer des actions ou des politiques de santé plus adaptées.

## Health system in Transition

Les profils des systèmes de santé en transition sont des rapports publiés par l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé et réalisés en collaboration avec des experts nationaux.

Ils fournissent, pour chaque pays, une description détaillée du système de santé et des politiques de santé, dans un format standardisé.

Les objectifs de ces publications sont multiples :

- établir une base de référence pour évaluer l'impact des réformes dans le domaine de la santé ;
- fournir un outil de diffusion d'information sur les systèmes de santé ;
- faciliter l'analyse comparative ;
- examiner les différentes approches de l'organisation, du financement et de la fourniture des services de santé, ainsi que le rôle des principaux acteurs du système de santé ;
- décrire le cadre institutionnel et le processus, le contenu et la mise en œuvre de la politique de santé ;
- mettre en évidence les défis et les domaines nécessitant une analyse plus détaillée ;
- faciliter l'échange d'expériences de réforme entre les pays.

La dernière version complète du Luxembourg remonte à 1999, une version résumée a été publiée en 2015.

Suite à l'avis favorable du Conseil des observateurs du 17 octobre 2022 et à l'accord de notre ministre de la Santé, l'ObSanté va réaliser une nouvelle édition de cette publication. La planification des travaux a été initiée fin 2022 et la publication est prévue pour le 1er trimestre 2024.

# Collaborations

## Collaborations internationales

L'ObSanté représente le Luxembourg auprès de groupes experts dédiés à l'évaluation des systèmes de santé : le Health Committee de [l'OCDE](#) ainsi que le [EU Expert Group for Health Systems Performance Assessment](#) et entretient des liens étroits avec [l'Observatoire européen des systèmes et politiques de santé](#).

## Collaborations nationales

L'ObSanté a établi au cours de l'année 2022 un réseau de partenaires nationaux : administrations, instituts de recherche, associations, qui sont des producteurs de données ou qui disposent d'une expertise scientifique dans un des domaines couverts par les travaux de l'ObSanté. Ce réseau sera progressivement élargi à l'avenir.

# Démarche de communication

En 2021, en prévision de sa constitution l'ObSanté a mandaté une agence en stratégie et conseil marketing et communication pour définir sa stratégie de communication ainsi que ses besoins en matière de communication.

## Élaboration d'une charte graphique, logo



Pour élaborer son logo, sa charte graphique et l'univers graphique, l'ObSanté a également fait appel à une agence spécialisée en design et réalisations graphiques.

## Outils et canaux de communication

### Présences Web

- Gouvernement.lu
- Site web : [www.obsante.lu](http://www.obsante.lu)

Le site web de l'ObSanté est hébergé sur le Portail santé, commun au ministère de la Santé et à la Direction

de la santé, conformément à la stratégie gouvernementale de centralisation et harmonisation des sites web des administrations.

Le site web présente l'organisation et les missions de l'Observatoire. Ce site sera progressivement alimenté par les travaux et actualités de l'ObSanté ainsi que par une présentation d'indicateurs et de données de santé de manière interactive permettant de filtrer les données selon différentes strates (ex : âge, sexe, ...).

### Réseaux sociaux

L'ObSanté a ouvert des comptes sur les réseaux sociaux suivants pour cibler différents publics et groupes d'âge : LinkedIn, Twitter, Facebook, Instagram.

L'objectif est d'atteindre différents publics cibles :

- LinkedIn et Twitter pour propager un contenu d'expert à l'écosystème
- Facebook pour propager un contenu simplifié vers le grand public (>35 ans)
- Instagram pour propager un contenu simplifié vers le grand public (<40 ans)



